



Convention collective de travail - Dépôt.

Le dépôt de la convention collective de travail suivante a été accepté par arrêté du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire :

Avenant 2 à la convention collective de travail pour le personnel salarié de la S.A. SAINT-PAUL Luxembourg (prend effet au 24 novembre 2017) signé en date du 24 novembre 2017 entre la direction de la S.A. SAINT-PAUL Luxembourg et le syndicat LCGB.





Convention collective de travail - Dépôt.

Le dépôt de la convention collective de travail suivante a été accepté par arrêté du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire :

Avenant à la convention collective de travail pour le personnel salarié de la S.A. RTL Group, la CLT-UFA et la BCE (valable du 01.01.2018 au 31.12.2019 inclus) signé en date du 30 novembre 2017 entre la direction de la S.A. RTL Group, la S.A. CLT-UFA et la S.A. BCE et les syndicats OGB-L, LCGB et Fraï Lescht.





Convention collective de travail - Dépôt.

Le dépôt de la convention collective de travail suivante a été accepté par arrêté du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire :

Avenant à la convention collective de travail pour le personnel salarié de la S.à.r.l. Presta Cylinders (valable du 01.01.2018 au 30.06.2019) signé en date du 23 novembre 2017 entre la direction de la S.à.r.l. Presta Cylinders et le syndicat OGB-L.





Convention collective de travail - Dépôt.

Le dépôt de la convention collective de travail suivante a été accepté par arrêté du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire :

Avenant à l'accord spécifique pour le travail en cycle continu décalé auprès de la S.à.r.l. Curver Luxembourg [accord distinct de la convention collective de travail de la société Curver Luxembourg S.à.r.l.] (valable du 01.10.2017 au 31.12.2017) signé en date du 13 octobre 2017 entre la direction de la S.à.r.l. Curver Luxembourg, la délégation du personnel de la S.à.r.l. Curver Luxembourg et les syndicats OGB-L et LCGB.





**Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence -
Nominations.**

Par arrêté ministériel du 19 décembre 2017 ont été nommées

Membre effective :

- Madame Anouk Kerschen, représentante du Ministère de la Sécurité Intérieure en remplacement de Madame Martine Schmit du Ministère de la Sécurité Intérieure.
- Madame Jana Barthels, représentante du Ministère de la Sécurité Intérieure en remplacement de Monsieur Marc Becker du Ministère de la Sécurité Intérieure.

